Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMN Publié le TAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDÉ ID: 027-200070142-20250410-35\_2025-BF

L'an deux mille vingt-cing, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice: 48

Présents: 37 Votants: 45

Date de convocation :

Le: 4 avril 2025

Délibération affichée

Le:

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs M. Cordier, Bacqueville M. Collette. Beauficel-en-Lyons Mme Doinel. Bosquentin Mme Fouquet,

Bourg-Beaudouin M. Halot,

Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais,

Douville-sur-Andelle

Fleury-la-Forêt M. Godebout, Fleury-sur-Andelle M. Vieillard R., M. Miralès, Flipou M. Lebreton, Houville-en-Vexin Le Tronguay Mme Marteau.

Les Hogues Mme Bachelet. Letteguives

Lilly Mme Lancien, Lisors M. Herbin, Lorleau Mme Grouchy, M. Baldari, Lyons-la-Forêt

M. Cahagne, Ménesqueville

MM. Duval, Defrance, Mutel, Perriers-sur-Andelle

Perruel M. Quéné, Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, Radepont M. Minier, Renneville M. Levieux,

Romilly-sur-Andelle Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Dulondel,

Rosay-sur-Lieure M. Béharel. Touffreville Mme Malhaire,

Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau,

Vandrimare MM. Bézirard,

Vascoeuil

Absents: M. Gavelle, Mme Damois,

Pouvoirs: M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton.

## Finances: Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 27 février et 17 mars 2025 ;

Après avoir donné lecture du Compte Financier Unique 2024 du budget principal;

## Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme. Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID: 027-200070142-20250410-35\_2025-BF

Le secrétaire de séance,

Le Président

JEAN DOROMET

Arnaud GODEBOUT

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.